

# Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune de VIRONVAY EN AGGLOMÉRATION

ARRETE N°06-2026

Portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**  
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Vironvay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

## ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>M. SEXTON John</b> , <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i> <i>Echelon : 08</i> <i>par ancienneté</i>	1	<b>01/04/ 2026</b> <b>Favorable</b>

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Vironvay, le 12 février 2026

Le Maire,  
Nadine LEFEBVRE

